



Le Centre Communal d'Action Sociale recrute :

une AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE (H/F)

Pour la crèche municipale de Villefranche-sur-Mer

Poste à pourvoir à compter du 1er septembre 2026

Cadre d'emploi

Auxiliaire de puériculture territorial(e) – Catégorie B
Titulaire du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)

Temps de travail

Temps complet – 37h30 hebdomadaires avec 14 J RTT

Horaires

Planning par roulement sur l'amplitude d'ouverture de la structure :

- Du lundi au vendredi
- Entre 7h30 et 18h00
- Horaires variables selon les besoins du service et l'organisation de l'équipe

Vos missions

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire dynamique et bienveillante, vous participez à l'accueil, aux soins, à l'éveil et au développement des enfants accueillis dans le respect du projet éducatif de la structure.

Accueil et accompagnement de l'enfant

- Assurer l'accueil quotidien des enfants et de leurs familles.
- Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant dans le respect de son rythme.
- Garantir sa sécurité physique, affective et émotionnelle.
- Réaliser les soins d'hygiène, accompagner les repas et les temps de repos.
- Observer le développement de l'enfant et transmettre les informations nécessaires à l'équipe.

Éveil et développement

- Proposer et animer des activités adaptées à l'âge des enfants.
- Favoriser leur autonomie et leur socialisation.

- Participer à l'aménagement des espaces de vie et à la mise en œuvre du projet pédagogique.

Travail avec les familles et l'équipe

- Assurer des transmissions de qualité auprès des parents.
- Participer aux réunions et aux projets de la structure.
- Contribuer à la dynamique d'équipe et à la qualité d'accueil de la crèche.

Profil recherché

Formation

- Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture exigé.

Compétences et qualités

- Connaissance du développement du jeune enfant.
- Maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité.
- Sens des responsabilités et de l'organisation.
- Goût du travail en équipe.
- Bienveillance, écoute et discrétion professionnelle.

Conditions de recrutement

- Poste à temps complet (37h30 hebdomadaires).
- Recrutement statutaire ou contractuel selon le profil du candidat.
- Prise de poste au 1er septembre 2026.
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire.

Les avantages proposés par le CCAS de Villefranche-sur-Mer

- Participation employeur à la mutuelle santé.
- Participation employeur au contrat de prévoyance.
- Chèques restaurant.
- Prime de fin d'année.
- Adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) offrant de nombreux avantages culturels, sportifs et de loisirs.
- Ateliers bien-être et actions de qualité de vie au travail.

Candidature

Merci d'adresser votre CV et votre lettre de motivation à :

Monsieur le Président du CCAS de Villefranche-sur-Mer

A : accueil@ccas-villefranchesurmer.fr, Renseignements au: 04 93 76 63 71